



**SAINT-HIPPOLYTE**  
BELLE NATURELLE

**AVIS PUBLIC**  
**ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT SQ-900-39

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 14 avril 2020, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le Règlement SQ-900-39 interdisant le stationnement sur une portion de la 111e Avenue.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Hippolyte, ce 14 avril 2020.

Marie-Ève Huneau  
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe